

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 13 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 mai à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Huisseau sur Mauves dûment convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal de la Mairie, en séance publique sous la présidence de M. Jean-Pierre BOTHEREAU, Maire.

Présent(e)s :

Mmes CARO Véronique, DE MIRANDA Anne-Marie, GAY Michelle, HAMEAU Véronique, L'HELGOUALC'H Nadège, PAIN Sylvie.

MM. FAGOT Hervé, GOUACHE Guy, LA PORTA Christophe, PUYRENIER Alain, de ROBIEN Philippe, RIVIERRE Aurélien, ROUSSARIE Jean-Paul, SOUCHET François.

Absents excusés :

SENÉE Régis donne pouvoir à FAGOT Hervé

TOTTEREAU-RÉTIF Amélie donne pouvoir à HAMEAU Véronique

SAIPHOU Amélie

Absente :

PERROCHON Elodie

Secrétaire de Séance : RIVIERRE Aurélien

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Votants : 17

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire demande le rajout d'un point à l'ordre du jour : demande d'achat d'une impasse publique. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du dernier procès-verbal
3. FAJ / FUL
4. Convention avec la CCTVL pour l'accueil exceptionnel d'enfants dans notre ALSH
5. Indemnité de fonction des conseillers délégués
6. Demande d'achat d'une impasse publique
7. Questions diverses

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal.

Monsieur RIVIERRE Aurélien est désigné pour remplir cette fonction.

2. Approbation du dernier procès-verbal

Le procès-verbal du 25 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

3. FAJ/FUL (délibération n°2025-28)

Vu le courrier du Département du Loiret en date du 25 mars 2025, demandant aux communes si elles souhaitent participer au financement de ces fonds pour l'année 2025,

Considérant que la participation au FAJ (fonds d'aide aux jeunes) s'élève à 0.11 € / habitant et celle du FUL (fonds unifié Logement) à 0.77€ / habitant,

Monsieur le Maire précise que ce sujet a été de nombreuses fois évoqué mais la majorité a refusé la participation de la commune. Cette participation n'est pas obligatoire. Ce fonds est alimenté par la CAF, divers organismes, EDF et distributeurs d'eau. Le Département sollicite les communes pour abonder ce fonds de manière forfaitaire.

Pour l'année 2024, aucun foyer uxellois n'a bénéficié de ce fonds.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, de ne pas participer au FAJ/FUL

4. Convention avec la CCTVL pour l'accueil exceptionnel d'enfants dans notre ALSH (délibération n°2025-29)

Monsieur le Maire laisse la parole à Véronique HAMEAU.

Madame LLORET, la directrice enfance-jeunesse de la CCTVL nous a informé récemment que le centre de loisirs d'Epieds-en-Beauce serait fermé exceptionnellement du 11 au 22 août 2025, du fait que leur directrice de centre est en congé maternité.

La CCTVL sollicite la commune de Huisseau-sur-Mauves pour accueillir les enfants allant habituellement sur ce centre.

Cette convention a pour objet d'établir les modalités d'accueil d'enfants allant au centre de loisirs d'Epieds-en-Beauce au sein de l'accueil de loisirs de Huisseau-sur-Mauves.

Les parents concernés seront facturés selon leur quotient familial au tarif en vigueur dans le règlement intérieur de notre centre de loisirs.

Les 3€ par jour, facturés pour les familles hors commune, nous seront reversés par la CCTVL.

De plus, si le nombre d'enfants hors commune est supérieur à 10, il nous faudra prendre un animateur supplémentaire mais la CCTVL prend en charge les coûts de ce dernier.

Nous avons déjà quelques familles intéressées pour inscrire leurs enfants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- Approuve la convention avec la CCTVL,
- Autorise le maire à signer ladite convention.

5. Indemnités de fonction des conseillers délégués (délibération n°2025-30)

Vu l'implication de Michelle GAY dans le domaine de l'urbanisme, et aussi dans les réunions pour le PLUi-H-D, Monsieur souhaite que Michelle Gay soit nommée conseillère déléguée à l'urbanisme.

Vu la délibération en date du 26 mai 2020, fixant les indemnités du maire, des adjoints et des conseillers délégués aux taux, respectivement, de 40%, 15% et 7%,

Dans cet optique, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de revoir les indemnités du maire, des adjoints et des conseillers délégués comme suit :

- Maire 40 % de l'indice brut 1027
- Adjoints 15 % de l'indice brut 1027 (x 3)
- Conseillers Délégués 6.5 % de l'indice brut 1027 (x 4)

soit une enveloppe globale de 99.99% calculée sur l'indice brut 1027.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité**, de fixer l'indemnité de fonction allouée au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers délégués à :

- 40 % de l'indice brut 1027 pour l'indemnité du Maire
- 15 % de l'indice brut 1027 pour chaque Adjoint
- 6.5 % de l'indice brut 1027 pour chaque conseiller délégué

6. Demande d'achat d'une impasse publique (délibération n°2025-31)

Monsieur le Maire informe que la mairie a reçu une demande de la famille DESFARGES pour acheter l'impasse de la Mouise. Il s'agit d'une voie communale privée, souvent empruntée par les promeneurs, coureurs, etc.

Ces uxellois, habitant au bout de l'impasse de la Mouise, veulent acheter cette impasse afin d'être plus tranquille, mais en laissant une servitude pour les agriculteurs.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil concernant l'aliénation de cette voie ou non. Sachant que mise à part le déclassement, cette voie est inaliénable.

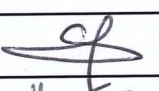
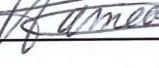
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal s'oppose à l'**unanimité** à la vente de l'impasse de la Mouise.

7. Questions diverses

- Madame HAMEAU précise que les ateliers de partage d'expérience professionnelle auxquels participent les deux directeurs du centre de loisirs ont un coût de 125€ par personne. Le calcul n'était pas très clair dans la convention avec la CCTVL et une explication a été demandée.
- Madame HAMEAU informe le conseil que le bureau d'études CP&O nous a envoyé le préprogramme sur l'extension de l'école maternelle. Elle présente les trois schémas avec leurs différences respectives (réaménagement ou agrandissement, création de nouveaux rangements, amélioration de la circulation dans le bâtiment, création d'espaces spécifiques aux ATSEM, amélioration des dortoirs, ...).
Toutefois il sera nécessaire de revoir avec le cabinet d'études pour les montants puisqu'ils n'ont pas enlevé les frais de réhabilitation des salles de classe qui ont déjà été faites.
Elle précise que le préprogramme sera envoyé à tous les élus par un lien de téléchargement.
- Délégués à la CCTVL : Monsieur le Maire demande l'avis du conseil au sein de la répartition du nombre de conseillers communautaires : soit la répartition de droit commun, soit accord local. Pour exemple, la commune de Beaugency a un conseiller communautaire pour 950 habitants et notre commune, un pour 1750 habitants. Plusieurs communes ont remarqué qu'il y avait un déséquilibre dans la représentation des communes au sein de la CCTVL. A l'heure actuelle, il y a 49 conseillers communautaires au sein de la CCTVL.
Après échanges, il apparaît que le nombre d'un conseiller pour 1300 habitants allégerait le conseil communautaire et serait tout aussi efficace que de se retrouver à au moins 10 conseillers communautaires de plus. L'accord local serait donc à privilégier. Monsieur le Maire précise qu'il exposera cette proposition lors du prochain conseil communautaire du 22 mai 2025.
- PLUi-H-D : un cabinet d'études a été embauché pour le PLUi-H-D, et notamment pour les zones humides. Le cabinet d'études se retrouve débordé par la masse de travail à réaliser. Il a fourni des cartes en format dématérialisé mais qui sont illisibles sur un écran d'ordinateur. La CCTVL est donc obligée de les imprimer à ses frais. Le cabinet d'études ne veut pas les imprimer en prenant pour argument l'écologie et l'environnement. Madame GAY précise que les modifications demandées ne sont souvent pas appliquées sur les nouveaux plans reçus. Les élus s'interrogent sur le bon déroulement de la révision du PLUi-H-D et espèrent que tout sera terminé avant les prochaines élections.
- Dépôts sauvages : Monsieur le Maire informe qu'il y a deux nouveaux dépôts sauvages sur des chemins communaux. Ces dépôts posent un problème d'enlèvement pour la commune, vu que ce sont deux camions qui ont déversé leurs détritiques. Il va demander l'aval de la gendarmerie pour procéder au brûlage sur place. Monsieur le Maire précise qu'il y a eu de nouvelles dégradations autour du Vivier, notamment dans les toilettes publiques. Il informe les élus que des études pour l'installation de vidéoprotection sont en cours.

La séance est levée à 21h20.

Signature des conseillers présents / absents ayant donné pouvoir

NOMS – Prénoms des Conseillers	Présent (e)	Absent(e) / pouvoir à	Signatures
BOTHEREAU Jean-Pierre	X		
FAGOT Hervé	X		
HAMEAU Véronique	X		
ROUSSARIE Jean-Paul	X		
GOUACHE Guy	X		
GAY Michelle	X		
de ROBIEN Philippe	X		
SOUCHET François	X		
SENÉE Régis	X	Absent excusé Donne Pouvoir à Hervé FAGOT	
PUYRENIER Alain	X		
CARO Véronique	X		
L'HELGOUALC'H Nadège	X		
PAIN Sylvie	X		
DE MIRANDA Anne-Marie	X		
RIVIERRE Aurélien	X		
PERROCHON Elodie	X	Absente	
LA PORTA Christophe	X		
TOTTEREAU-RÉTIF Amélie		Absente excusée Donne Pouvoir à Véronique HAMEAU	
SAIPHOU Amélie		Absente excusée	